

Questions orales

● (1440)

L'INDUSTRIE**L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR PÉTROCHIMIQUE**

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le communiqué dans lequel le ministre annonce qu'on accordera une aide à Petromond et des garanties de prêt à Petrosar a été fort bien accueilli par l'industrie pétrochimique, et encore plus par les actionnaires de ces compagnies. Néanmoins, dans la deuxième partie de son communiqué, le ministre mentionne l'établissement d'un groupe de travail dirigé par deux coprésidents. Je me demande si ce groupe de travail entrera en fonction bientôt ou si ses coprésidents ont déjà été choisis. Dans l'affirmative, je voudrais connaître leurs noms et savoir quand le groupe de travail se mettra à l'œuvre.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je voudrais d'abord présenter mes excuses aux députés. J'ai tardé davantage que je ne le voulais à mettre sur pied ce groupe de travail. Néanmoins, les coprésidents ont été désignés et ils rencontreront cette semaine les représentants de notre ministère. Je leur ai demandé de suggérer le nom de personnalités qui pourraient représenter l'industrie. Je crois préférable de ne pas citer de noms tant que tout le groupe de travail n'aura pas été constitué.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**ON DEMANDE D'INTERDIRE L'UTILISATION DES CF-104 DANS LES SPECTACLES AÉRIENS**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais revenir sur le carnage absolument injustifié provoqué par l'écrasement de nombreux avions de type CF-104 Starfighter. Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Si le ministre et le gouvernement ne sont pas disposés à mettre fin au carnage, accepteraient-ils au moins de modifier le rôle opérationnel de cet appareil et d'en interdire l'utilisation dans les spectacles aériens, de même que dans tout aéroport civil où il doit effectuer des approches ou des décollages au dessus de régions fortement peuplées comme les aéroports de Vancouver et de Winnipeg? Le ministre est-il disposé à apporter des modifications au rôle opérationnel de cet appareil, afin de limiter le danger qu'il représente?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que certains voudraient faire une tragédie de cet accident, ce qui est évidemment regrettable. Les pilotes canadiens volaient au dessus de l'Allemagne, de concert avec des avions allemands, dans le cadre de certains exercices. Il est arrivé un accident regrettable. Cela ne signifie pas que l'appareil est dangereux et qu'il faut le retirer

du service. C'est un appareil fort utile dans le cadre de certaines missions aériennes. Nous l'employons dans une foule de circonstances, notamment pour l'entraînement.

Je reconnais que l'accident qui s'est produit est tragique, et je le déplore profondément. Les Allemands nous avaient demandé de les accompagner dans un exercice de vol en rase-mottes. Évidemment, les Allemands pilotaient des appareils identiques aux nôtres, et il est donc évident qu'il s'agit strictement d'un accident. Si, par exemple, le député conduisait une voiture de la même marque que la mienne et qu'il avait un accident et pas moi, faudrait-il conclure que sa voiture n'est pas bonne? Un accident peut être attribuable à de nombreuses causes. Pourquoi le député n'attend-il pas les résultats de l'enquête effectuée par le gouvernement allemand et par nos militaires stationnés en Allemagne? Il connaîtra alors les causes réelles, et il pourra cesser d'en faire un drame.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Madame le Président, quand 600 avions s'écrasent sur un total de 1,900 appareils du même type, il n'y a absolument aucune excuse pour une réponse comme celle que vient de donner le ministre. Le gouvernement n'a aucune excuse pour continuer de tolérer un taux d'accidents pareil.

ON DEMANDE LA DOCUMENTATION DES ACCIDENTS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale est-il disposé à fournir à la Chambre la documentation sur les autres accidents canadiens depuis la mise en service de cet appareil, afin que le public puisse interroger d'autres experts de l'aviation civile, en vue de tenter de découvrir un dénominateur commun entre tous les accidents qui se sont produits? Le ministre est-il disposé à déposer à la Chambre le résultat des enquêtes sur les autres accidents, au lieu de tenir ces documents secrets?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il n'est pas question de tenir secret quoi que ce soit. Naturellement, l'enquête se fait sous le sceau du secret, car nous demandons parfois une opinion en garantissant la confidentialité. Cependant, les causes de tous les accidents qui sont arrivés depuis 1962 sont bien connues. Je serai en mesure de fournir au député les motifs précis de cet accident.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES**ON DEMANDE LA MISE SUR PIED D'UN GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE SUR LE CHÔMAGE PARMIS LES JEUNES**

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et fait suite à celles posées tout à l'heure par mon collègue de Saint-Jean-Est au sujet du chômage parmi les jeunes qui a atteint des proportions quasi catastrophiques. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps de mettre sur pied un groupe d'étude parlementaire sur le chômage parmi les jeunes et les problèmes de la jeunesse?